

Nos lecteurs répondent

TOILES METALLIQUES AMIANTEES

Dans un article paru au B.U.P. n° 592, un de nos collègues se penche sur les risques que font courir à la santé les toiles amiantées utilisées en travaux pratiques.

Je lui reproche de ne considérer que le risque d'abistose, c'est-à-dire de dépôt de fibres dans les alvéoles pulmonaires et il est bien évident que nos élèves ne sont pas exposés à ce risque.

Mais on sait que l'amiante a des propriétés cancérogènes et, à ce sujet, j'ai interrogé M. PÉZERAT du Collectif sécurité de Jussieu et voici, résumée, sa réponse :

« Le problème du cancer n'a rien à voir avec celui des fibroses et dans ce cas, les doses seuil peuvent être très basses. On doit même admettre que dans le cas des matériaux cancérrogènes, il n'y a pas de dose seuil et qu'il vaut mieux éviter toute exposition même faible.

30 grilles qui se délitent constituent une source permanente d'empoussièrement, très faible certes, mais non négligeable, compte tenu de notre ignorance des effets à faible dose.

Il faut tendre à supprimer totalement l'amiante dans la vie quotidienne : *l'amiante sur les toiles n'est pas indispensable, on doit s'en passer.*

Quant à la forme que présentent les particules d'amiante, il faut croire que la fibre n'est pas seule en cause puisque le transport de l'amiante, l'élimination des déchets ont été réglementés par décret en 1977.

N.B. — Ne pas s'étonner d'une odeur que dégagent les toiles non aimantées lors d'un premier chauffage, le fabricant l'explique par un graissage protecteur.

G. BUNEL,
(Lycée Laplace - Caen).
